

L'essentiel en bref

Une initiative qui n'atteint pas sa cible

– Bien que désireux de rendre au CO sa fonction d'orientation et d'aider les élèves en difficulté, les initiants proposent en réalité, à travers une structure peu lisible, un cycle qui sélectionne précocement les élèves, n'offre pas de stimulation à ceux qui souhaiteraient élever leur niveau ou qui sont en difficulté. Ces derniers n'ont d'autre choix d'orientation que par l'échec et les plus faibles d'entre eux sont exclus du cursus ordinaire. Enfin, sur différents points l'IN 134 n'est pas conforme aux dispositions sur l'harmonisation scolaire romande et nationale.

– L'IN 134 propose une réorganisation du cycle d'orientation qui, si elle est acceptée, aura pour conséquences principales:

- D'imposer dès l'âge de 13 ans à des jeunes filles et des jeunes gens de choisir définitivement s'ils se dirigent vers une formation gymnasiale ou professionnelle.
- D'obliger les élèves faibles à parcourir le cycle en quatre ans au lieu de trois et de n'offrir à ceux d'entre eux qui seront en échec que la possibilité de s'orienter vers une filière aux exigences moindres.
- D'exclure les élèves les plus faibles du cursus ordinaire et de les mettre à l'écart dans une structure spécifique dont l'initiative ne dit pas si et à quelles conditions ils pourraient en sortir ni ne définit les débouchés auxquels elle mène.
- De devoir investir dans les infrastructures scolaires et administratives plutôt que dans la formation et l'orientation
- Enfin, alors même que les électrices et les électeurs genevois ont accepté à une très large majorité le principe constitutionnel de l'harmonisation scolaire entre cantons lors de la votation du 21 mai 2006, de marginaliser notre canton dans le processus d'harmonisation en cours, harmonisation qui tend vers le rejet de toute sélection précoce et vers une intégration optimale de toutes et tous les élèves.